

## La France encourage l'utilisation de biocarburants



**Les biocarburants sont des substituts aux carburants fossiles (essence ou gazole) auxquels ils sont incorporés. La France a choisi d'encourager leur usage.**

Ils sont incorporés dans des proportions de plus en plus élevées, ce qui a eu des effets significatifs : le taux d'énergie renouvelable dans les transports a atteint 9,25 % en 2019, soit un pourcentage élevé au sein de l'UE, et notre pays est le premier producteur européen de biodiesel et le deuxième d'éthanol. Cependant, les productions de biocarburants conventionnels, disponibles à la pompe, plafonnent depuis une dizaine d'années, et le solde correspondant des échanges commerciaux est déficitaire depuis 2016 – ce qui limite les bénéfices de cette politique pour les agriculteurs.

[En savoir plus](#)

### **L'OTRE DEMANDE L'ATTRIBUTION DE LA VIGNETTE CRIT'AIR 1 POUR LES BIOCARBURANTS**

A ce stade, le B100 reste cependant en Crit'Air 2, tout comme d'ailleurs le XTL. Les textes définissant les vignettes Crit'Air étant actuellement en cours de révision, l'OTRE agit pour obtenir le passage des biocarburants en vignette Crit'Air 1 dès lors que le véhicule est bien exclusif à ce carburant.

La notion « d'exclusif » ne signifie nullement tous les poids lourds, mais uniquement ceux qui auraient été équipés par choix de l'entreprise du dispositif permettant de les rendre exclusif.

Notre demande est claire : obtenir la vignette Crit'Air 1 pour les véhicules lourds (PL + Autocars) utilisant d'une façon exclusive et irréversible un biocarburant.

**Cette mesure est de nature à augmenter significativement et immédiatement la capacité des transporteurs à contribuer à la transition énergétique, conditionnée au juste traitement des motorisations en biocarburants.**

**A l'approche de la mise en œuvre des Zones à Faibles Emissions et en raison d'un réseau de distribution notamment électrique qui ne sera pas mature dans le même temps, cette demande nous apparaît pertinente, indispensable et elle offre aux transporteurs une visibilité de moyen terme sur leur capacité à accéder aux centres-villes.**

**L'OTRE réaffirme que la transition énergétique pour le transport routier ne sera réussie qu'à travers un mixte énergétique comprenant l'hydrogène, l'électrique, le biogaz mais également les biocarburants.**